

**Séance extraordinaire du
27 juin 2018**

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue au lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, messieurs les conseillers, Jean-Denis Bernier, Jean-François Chabot, David Leblanc, Simon Dubé et Francis Rodrigue.

Monsieur le conseiller Yve Rouleau est absent.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation est lu et chacun confirme l'avoir reçu.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-06-74

ANNULATION DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE – ACTE DE VENTE

Attendu que lors de certaines ventes par la Municipalité de terrains devant servir à la construction de résidences, il était stipulé dans ces contrats une clause résolutoire lui permettant d'annuler la vente en faveur d'un acheteur qui n'aurait pas respecté les conditions et engagements imposés par la Municipalité, dont entre autres, les délais et engagements de construction, ainsi que l'interdiction de cession ou de revente du terrain avant la réalisation des engagements.

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Dubé, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que la Municipalité consente lorsque demandé à la radiation et mainlevée de cette clause résolutoire lorsque les conditions et engagements mentionnés aux actes de vente auront été réalisés.

Que le directeur général ou le directeur général adjoint soit autorisé à signer tout acte à cette fin, soit toute mainlevée requérant la radiation et l'annulation de cette clause résolutoire et s'il y a lieu tout autre document nécessaire ou utile afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général